



Rumilly, le 10 mars 2023

**Ville de Rumilly**

Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 20  
Fax 04 50 64 69 21  
contact@mairie-rumilly74.fr

**Objet : Convocation**

Nos réf. : CH/NP/VG

Affaire suivie par Valérie GEILLER, Assistante administrative, Secrétariat Général

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE PUBLIQUE**

Madame, Monsieur,

La **prochaine séance publique du Conseil Municipal** aura lieu le  
**JEUDI 16 MARS 2023 à 19 heures 30 min**  
**en Mairie de Rumilly (salle du Conseil).**

A l'ordre du jour figurent :

↳ Finances

- 01) Budget principal de la Ville
  - Approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.
  - Affectation des résultats.
  - Approbation du budget primitif 2023.
  - Fixation des taux de la fiscalité 2023.
  
- 02) Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de l'exercice 2022  
Information au Conseil Municipal.
  
- 03) Autorisations de programme – Crédits de paiement : Programme 2023
  - Action cœur de Ville : Aménagement Rues des Ecoles, Tours, Montpelaz.
  - Action cœur de ville : Création d'un parking en silo sur le secteur Salteur.
  - Aménagements routiers sur la rocade
  - Rénovation énergétique école Léon Bailly
  
- 04) Budget annexe Cinéma
  - Approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.
  - Affectation des résultats.
  - Approbation du budget primitif 2023.
  
- 05) Budget annexe Aménagement du site de l'ancien hôpital
  - Approbation du compte de gestion 2022 et du compte administratif 2022.
  - Affectation des résultats.
  - Approbation du budget primitif 2023



- 06) Tarification des services publics 2023 : ajout de nouveaux tarifs et mises à jour.
- 07) Opération de construction de 32 logements locatifs sociaux « Ocarina » route d'Aix les Bains  
Emprunt souscrit par l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE-SAVOIE (HAUTE SAVOIE HABITAT) auprès de la Caisse des dépôts et consignations  
Garantie d'emprunt de la Commune.

↳ Patrimoine bâti

- 08) Schéma Directeur Immobilier  
Choix d'un scénario.

↳ Programme Action Cœur de Ville

- 09) Plan de rénovation des façades  
Approbation d'un avenant n°3 au règlement d'attribution d'aides.

↳ Ressources humaines

- 10) Modification du tableau des emplois permanents de la Ville.
- 11) Renouvellement de l'adhésion au service santé du CDG74.

↳ Foncier

- 12) Bilan des affaires foncières réalisées au cours de l'exercice 2022.
- 13) Acquisition de la moitié indivise de la parcelle AS106 sise Rue du Semnoz, appartenant à la SA HLM MONT-BLANC  
Abrogation et remplacement de la délibération prise par le Conseil Municipal du 27 février 2020.

↳ Formation des élus

- 14) Droit à la formation des élus  
Récapitulatif des formations de l'année 2022.

↳ Marchés publics

- 15) Accord-cadre de fournitures et de livraison de matériels informatiques  
Convention de groupement de commandes à intervenir entre la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly et la Ville de Rumilly.

↳ Jeunesse

- 16) Subvention à l'Office Socio Culturel de l'Albanais et de Rumilly au titre de l'exercice 2023.

↳ Education

- 17) Approbation des règlements intérieurs des services périscolaires et extrascolaires au titre de l'année scolaire 2023 / 2024

↳ Prévention / Sécurité

- 18) Subventions à différents organismes et associations au titre de l'exercice 2023.
- 19) Subventions à différents établissements scolaires dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté.

↳ Vie associative

- 20) Subventions aux associations dites de loisirs et diverses et relevant du secteur du commerce au titre de l'exercice 2023.
- 21) Conventions de mise à disposition d'équipements immobiliers municipaux.

↳ Relation Citoyen

- 22) Subvention de fonctionnement à la Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien au titre de l'exercice 2023.

↳ Culture

- 23) Organisation d'une action éducative Opéra Pinocchio  
Convention à intervenir entre le collège Le Clergeon et la Commune de Rumilly.

↳ Délégations du Conseil Municipal à M. LE MAIRE

- 24) Compte-rendu des décisions prises par M. LE MAIRE sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

**Pour le Maire empêché,**

**Daniel DÉPLANTE, Premier Adjoint au Maire**

